

EN MANCHETTES

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Assemblée publique de consultation le jeudi 29 février 2024, pour les personnes intéressées par les projets des règlements numéros 2023-12-597 et 2023-12-598.

Informations pages 4 et 5

OFFRES D'EMPLOI

Animateurs.trices recherchés.es pour le gym ainsi que le camp de jour.

Informations pages 11 et 12

JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER

Le samedi 3 février 2024 journée d'activités gratuites à compter de 10 h.

Information page 13

CONCOURS

Les gagnants du concours de décorations de maison sur le thème de Noël.

Information page 14

Noël du Pauvre

Une fois de plus, les citoyens de Saint-Narcisse ont démontré leur grande générosité à l'égard des familles dans le besoin. Un beau geste d'amour pour la période des Fêtes. MERCI !

Information page 19



Afin d'être informé des nouvelles importantes et des alertes, inscrivez-vous sur notre site Web à l'adresse suivante :
www.saint-narcisse.com



MOT DU MAIRE



Vœux de l'année 2024

Déjà une nouvelle année qui débute. Est-il trop tard pour vous souhaiter une bonne année ? Je tiens à vous offrir, au nom des membres du conseil municipal, au nom de l'équipe des employés et en mon nom personnel, une excellente année 2024. Je nous souhaite qu'elle soit porteuse de bienveillance collective et individuelle, de tolérance et d'acceptation de l'autre. Qu'elle soit teintée de santé et de vitalité (tant physique qu'économique). Que cette nouvelle année qui débute nous permette de continuer d'avancer dans la réalisation de nos projets collectifs, dans le respect de notre capacité de payer et de notre environnement.

Des nouvelles du projet de relance du Barrage de Saint-Narcisse

Le projet de relance des activités du Barrage de Saint-Narcisse est toujours en cours. Actuellement, ce dossier est en analyse auprès de divers ministères qui doivent trouver la voie de passage réglementaire pour permettre d'avancer dans le processus. La Loi sur Hydro-Québec est contraignante à plusieurs égards et limite les possibilités d'une cession ou d'un transfert d'actifs. Et, il semble que la volonté d'Hydro-Québec de se départir de certaines petites installations est toujours présente, malgré le changement à la direction. La prochaine étape consistera en la réalisation d'une évaluation des installations et la préparation d'un plan d'affaires, ce dernier viendra préciser les paramètres financiers et techniques liés tant à la reconstruction qu'aux opérations, de même que la rentabilité potentielle de ce projet.

Par ailleurs, un partenariat s'est établi avec divers partenaires publics pour la mise en place d'une société en commandite. Les partenaires seront éventuellement présentés au public au moment où sera formalisée la société en commandite. Cette dernière sera la personne morale chargée du suivi de ce dossier (financement, opérations, négociation de l'entente, etc.). Dans la mesure où la rentabilité financière de ce projet ne serait pas démontrée, nous pourrions fermer cette instance. Par contre, nous sommes toujours très positifs quant au potentiel de ce dossier et comptons connaître une avancée très significative en 2024. À suivre !

Un nouveau chef du service d'incendie de Saint-Narcisse depuis le 1^{er} janvier.

Monsieur Guy Gervais, directeur du service d'incendie, nous a fait part à l'été dernier, de son intention de céder son poste à compter du 1^{er} janvier 2024. Après avoir consulté les pompiers volontaires, nous avons accepté et procédé à la nomination de monsieur Christian Beaudoin au titre de chef du service de sécurité incendie. Monsieur Beaudoin choisira ses officiers parmi les membres de la brigade incendie, mais nous sommes très heureux d'apprendre que, monsieur Gervais et son fidèle acolyte monsieur Yvon Potvin, vont demeurer actifs au sein de la brigade incendie. Nous les remercions chaleureusement de cette implication et nous souhaitons un bon succès à monsieur Beaudoin dans l'exercice de son mandat !

« Monsieur le maire, j'ai une question... »

Il m'arrive très régulièrement que des citoyens ou des citoyennes me posent des questions sur des dossiers municipaux ou me fassent des recommandations, ce qui est très apprécié et donne souvent lieu à de bonnes discussions ! Ainsi, afin de présenter certains faits, certains dossiers ou certaines décisions, vous verrez apparaître une nouvelle chronique dans l'INFO MUNICIPAL. Si vous souhaitez me poser une question à laquelle vous souhaiteriez une réponse publique, veuillez adresser celle-ci par courriel à municipalite@saint-narcisse.com . Il fera un grand plaisir à l'équipe municipale et moi-même de vous présenter une réponse !

Au plaisir de vous lire !

Guy Veillette, maire



Municipalité de Saint-Narcisse
353, rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, G0X 2Y0

Site internet: www.saint-narcisse.com / Téléphone : 418-328-8645

Messagerie: municipalite@saint-narcisse.com / Facebook : Municipalité Saint-Narcisse

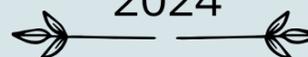
Votre conseil municipal

Guy Veillette, maire

- Catherine Bourget, siège #1
- Nathalie Jacob, siège #2
- Michel Larivière, siège #3
- Jocelyn Cossette, siège #4
- Kim Mongrain, siège #5
- Gilles Gauthier, siège #6

Calendrier des séances ordinaires

2024



- Mardi 9 janvier
- Mardi 6 février
- Mardi 5 mars
- Mardi 2 avril
- Mardi 7 mai
- Mardi 4 juin
- Mardi 2 juillet
- Mardi 13 août
- Mardi 3 septembre
- Mardi 1er octobre
- Mardi 5 novembre
- Mardi 3 décembre

Heures d'ouverture

LUNDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
MARDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
MERCREDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
JEUDI	8 h à midi	12 h 30 à 16 h
VENDREDI	8 h à midi	FERMÉ

Personnel administratif	Personnel travaux publics	Personnel de soutien
Stéphane Bourassa , dir. gén. Johanne Ringuette , dir. gén. adj.	Guy Trépanier , contremaître et resp. de l'entretien mécanique (voirie)	Louise Martineau , responsable de la bibliothèque
Lucie Désaulniers , technicienne administrative	Sylvain Quessy , journalier et opérateur	Yves Brouillette , journalier et espaces verts
Tony Turcotte , inspecteur municipal en bâtiment et environnement (urbanisme)	Marc Lahaie , journalier et opérateur	Pierre Baril , parc et espaces verts
Laëtitia Lefèvre , coordonnatrice aux loisirs	Serge Groleau , journalier et opérateur	Christian Beaudoin , directeur du service incendie

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2023-12-597

Le soussigné donne avis public de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du **5 décembre** 2023, le premier projet de règlement n° 2023-12-597 « modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 et ses amendements afin de modifier la marge de recul avant de 7.6 m à 7.4 m et la marge arrière de 6 m à 4.5 dans la zone 129-R » s'il y a lieu.
2. Conformément à la loi, une assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi **29 février** 2024 à 19h à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, à Saint-Narcisse. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage portant le numéro 2009-05-438 afin de modifier les marges de recul dans la grille de spécification dans la zone 129-R, du côté sud-est de la rue Principale, face à la rue des Pins et adjacent à la rue Massicotte, à l'intérieur du périmètre urbain, ceci afin de répondre aux besoins exprimés dans ce secteur.
4. Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification du plan d'urbanisme (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse) sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 353 rue Notre-Dame à Saint-Narcisse du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h et le vendredi de 8 à 12 h.

Donné à Saint-Narcisse, ce **20 décembre 2023**.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2023-12-598

Le soussigné donne avis public de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du **5 décembre** 2023, le premier projet de règlement n° 2023-12-598 « modifiant le règlement de zonage 2009-05-438 et ses amendements afin d'incorporer les normes de contingentement d'élevages porcins du règlement 2020-124 de la MRC », s'il y a lieu.
2. Conformément à la loi, une assemblée publique de consultation se tiendra le jeudi **29 février** 2024 à 19h à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, à Saint-Narcisse. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage portant le numéro 2009-05-438 afin de modifier le règlement de zonage pour incorporer les normes de contingentement d'élevages porcins du règlement 2020-124 de la MRC des Chenaux afin de rendre le règlement de zonage concordant au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC.

3. Ceci afin de rendre le règlement de zonage 2009-05-438 en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC.
4. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification du plan d'urbanisme (nature de la demande, documents au soutien de la demande et analyse) sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 353 rue Notre-Dame à Saint-Narcisse du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h et le vendredi de 8 à 12 h.

Donné à Saint-Narcisse, ce **20 décembre 2023**.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier



Vous avez besoin d'un permis ou de renseignements concernant des travaux de construction ou rénovation?

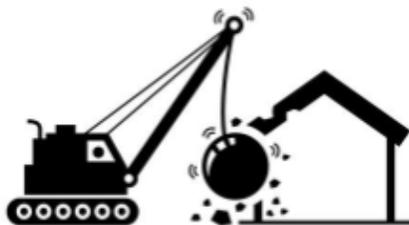
Vous désirez des informations en matière d'urbanisme et environnement?

Communiquez avec l'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, monsieur Tony Turcotte. Il se fera un plaisir de vous aider.

Vous pouvez le joindre au bureau municipal les lundis et mardis entre 7 h 30 et 17 h et le mercredi entre 7 h 30 et 10 h 30.

Pour le joindre : Téléphone : **418-328-8645 poste 2224**

Courriel : inspecteur@saint-narcisse.com



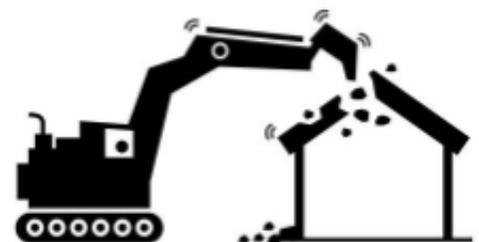
DÉMOLITION DE BÂTIMENT

Pour chaque projet nécessitant la démolition d'un bâtiment, une demande d'autorisation doit être faite à l'inspecteur municipal. Cela concerne autant les bâtiments principaux que les bâtiments secondaires (garage, grange, remise, etc.)

Des changements à la loi sur le Patrimoine culturel, qui sont en vigueur depuis mai 2021, font en sorte qu'il est maintenant obligatoire pour la municipalité de faire approuver chaque demande de démolition par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour des bâtiments qui ont été construits avant 1940.

Des délais pouvant aller jusqu'à 90 jours pour l'approbation des demandes sont à anticiper. Soyez prévoyant et envoyez-nous vos demandes le plus tôt possible pour éviter les retards.

Considérez aussi que quiconque procède ou fait procéder à la démolition d'un immeuble cité conformément à la loi sur le Patrimoine culturel ou dans un site patrimonial sans les autorisations nécessaires, est passible d'une amende d'au moins 10 000 \$ et d'au plus de 250 000 \$. L'amende peut être jusqu'à 1 140 000 \$ dans le cas d'une démolition par une personne morale.



CHRONIQUES MUNICIPALES



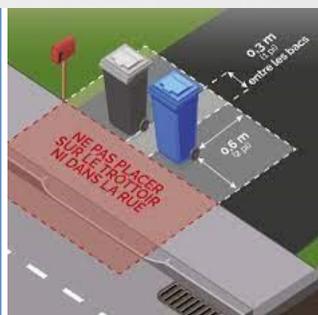
Saviez-vous que le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, **oblige le propriétaire ou le gardien** d'un chien à l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Pour enregistrer votre chien, vous devez compléter et retourner le formulaire que vous pouvez vous procurer en vous présentant au bureau de la municipalité ou en communiquant avec nous par courriel à :

municipalite@saint-narcisse.com ou par téléphone au **418-328-8645 #2221**.

Vous pouvez également procéder à l'inscription de votre chien sur le site Web à l'onglet « [Info/Citoyen/formulaire-enregistrement-chien](#) ». Des frais de 20 \$ annuellement sont exigés.

PETIT AIDE-MÉMOIRE



Concernant les bacs de recyclage et les bacs à déchets domestiques, **il est important qu'ils soient placés près du chemin public, mais dans votre entrée**, afin que l'aile de côté de la déneigeuse puisse passer librement sans les atteindre lors du déneigement des rues. Si vous possédez plus d'un bac, vous devez laisser un minimum d'environ 1 mètre entre chaque bac et ceux-ci doivent être placés de manière à ce que les roues et les poignées soient dirigées vers votre maison.



En vertu du Code de la sécurité routière, il est strictement **défendu** lorsque vous déneigez votre entrée, d'envoyer **la neige dans le chemin public**.



S.V.P. si une borne-fontaine se trouve sur votre terrain, prenez soin de ne pas la recouvrir de neige lors de votre déneigement. En cas d'incendie chaque seconde compte! Aidez-nous à vous aider!

Avis public - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable

AVIS public est par la présente donné, par Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité de Saint-Narcisse, que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Tous les utilisateurs desservis par le réseau d'eau potable peuvent consulter le document au bureau de la municipalité, situé au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, entre 8 h 30 et 16 h du lundi au jeudi et entre 8 h et midi le vendredi.

Donné à Saint-Narcisse, ce 24^e jour du mois de février 2024.



Stéphane Bourassa, directeur général

**NOUVELLE
CHRONIQUE
MENSUELLE**

"J'ai une question..."



Vous avez une question et vous souhaitez une réponse publique! Cette nouvelle chronique mensuelle est à votre disposition. Envoyez vos questions par courriel à municipalite@saint-narcisse.com et le conseil ainsi que le personnel administratif se feront un plaisir de vous répondre.

Question :

Pourquoi que sur la route 359 entre le haut de la montagne et le numéro d'immeuble 575, la limite de vitesse a t'elle été abaissé de seulement 10 km/h ? Tant qu'à la diminuer aussi bien la baisser pour la peine !

Réponse :

La route 359 est une route appartenant au ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable (MTQMD) et pour laquelle nous n'avons pas juridiction. La demande de la municipalité était de l'abaisser à 70 km/h et la Sûreté du Québec appuyait cette demande. Selon les études du MTQMD, ce n'était pas convenable pour eux de réduire davantage la vitesse. Une rencontre a été tenue entre les gens du MTQ, de la municipalité et de la Sûreté du Québec afin de débattre sur ce point, mais la réponse est restée la même.



CONSEILS DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'HIVER.



Méfiez-vous des appareils de chauffage d'appoint.

Les appareils de chauffage d'appoint doivent être placés à au moins 1 m (3 pi) de toute matière inflammable, comme les meubles rembourrés, les rideaux, les matelas ou la literie, et doivent être éteints lorsque vous quittez la pièce ou allez dormir.

Méfiez-vous des risques d'incendie.

La cuisson, le chauffage, les prises électriques, les cigarettes et les bougies sont des facteurs de risques d'incendie courants.

Sachez quoi faire.

Créez un plan d'évacuation incendie avec des points de sortie pour chaque pièce dans votre maison.

Vérifiez les détecteurs d'incendie.

Testez les détecteurs de fumée tous les mois. Remplacez les piles chaque changement d'heure dans l'année.

Demandez de l'aide.

Sachez qui appeler en cas d'incendie. Restez calme et donnez-leur votre adresse avec des références.

La prévention des incendies commence avec vous !

SÉCURITÉ - DÉNEIGEMENT DE VOTRE RÉSIDENCE

Après les tempêtes de neige reçues dernièrement, il faut penser à dégager avec soin escaliers, portes et balcons, sans oublier les issues de secours :

- Déneigez vos fenêtres pour éviter qu'elles se glacent et bloquent.
- Enlevez la neige sur le toit de votre abri temporaire.
- Pelletez l'accès vers le réservoir de gaz naturel, si vous en consommez.
- Pelletez les fenêtres au sous-sol.
- Déneigez l'entrée de votre maison en tout temps.
- Pelletez vos balcons et ne négligez pas les toitures de vos bâtiments.



** TIRAGE AU SORT **

Vous avez besoin d'une salle de réception pour le temps des fêtes ?

Inscrivez-vous **avant le 1er juin 2024** afin d'être éligible au tirage par journée entre le 20 décembre 2024 et le 1er janvier 2025. Après cette date ce sera premier arrivé, premier servi !

Inscription au bureau municipal par téléphone au 418-328-8645 poste 2221.



CAMP DE JOUR Saint-Narcisse

DE 4 À 12 ANS

DU 25 JUIN AU 16 AOÛT 2024

INSCRIPTION À COMPTER DU
4 MARS... SOYEZ À L'AFFÛT 

AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE
HENRI ST-ARNAUD



TARIFS ET AUTRES DÉTAILS À VENIR

POUR PLUS D'INFORMATIONS : LOISIRS@SAINT-NARCISSE.COM



OFFRE D'EMPLOI



ANIMATEUR.TRICE

PRINCIPALES FONCTIONS

- Surveiller la salle d'entraînement;
- S'assurer que les règles soient respectées et les rappeler au besoin;
- Venir en aide aux clients;
- Appariteur du gymnase (monter et démonter différents modules pour des locations de sports diverses);
- Effectuer des transactions monétaires et s'occuper des inscriptions;
- S'assurer que les lieux soient propres et sécuritaires et toutes autres tâches connexes;
- Communiquer tout problème survenu au supérieur immédiat.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Description des compétences : avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et de gestion de conflits, faire preuve d'initiative et de créativité. Formation en premiers soins est un atout.
- Qualités recherchées : responsable, autonome, prévenant, honnête, ponctuel, dynamique, créatif, fiable et juste.
- Salaire offert : 17.38 \$/h
- Nombre d'heures par semaine : 5 à 10 heures par semaine (de soir principalement et le samedi matin);
- Durée de l'emploi : jusqu'au 24 mai puis de retour début septembre (saisonnier)

POUR POSTULER

Envoyez votre CV à l'attention de Laëtitia Lefèvre, en mentionnant : Poste - animateur.trice du gym, avant le 18 février 2024. Seules les personnes retenues seront contactées.

@ loisirs@saint-narcisse.com

✉ 353, rue Notre-Dame
Saint-Narcisse (Qc) G0X 2Y0



CAMP DE JOUR Saint-Narcisse

OFFRE D'EMPLOI | ANIMATEUR.TRICE

En collaboration avec le ou la responsable du Camp de Jour, l'animateur.trice planifie, organise, anime et participe aux activités du camp destinées aux enfants de 4 à 12 ans.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Anime et supervise un groupe d'enfants;
- Assure la sécurité et l'encadrement des enfants en tout temps;
- Installe, vérifie et range les équipements utilisés avant et après chacune des activités;
- S'assure que les différents rapports requis sont complétés et remis aux responsables du camp (rapport d'accident, programmation hebdomadaire, thématique ou tout autre rapport demandé);
- Informe les responsables du camp de toute anomalie constatée;
- Procure les premiers soins et exécute les directives reçues lors des interventions dans les cas de blessures;
- Prépare une programmation hebdomadaire des activités de son groupe selon le plan exigé et selon l'âge des enfants;
- Assiste aux réunions de programmation en équipe ainsi qu'aux réunions générales;
- Toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Être dynamique, créatif et motivé;
- Être professionnel, tant avec les enfants que les parents;
- Un atout : détenir une certification en premiers soins (incluant RCR/DEA) – formation offerte également;
- Un atout : détenir la certification DAFA – formation offerte sur place;
- Être disponible du 25 juin au 16 août 2024 en plus de la période de pré-camp pour les formations et préparations;
- Salaire selon les conditions salariales en vigueur;
- Variable, entre 35 et 40 heures / semaine.

POUR POSTULER

Envoyez votre CV à l'attention de Laëtitia Lefèvre, en mentionnant : Poste – animateur.trice de camp de jour avant **le 18 février 2024**. Seules les personnes retenues seront contactées.

@ loisirs@saint-narcisse.com

✉ 353, rue Notre-Dame
Saint-Narcisse (Qc) G0X 2Y0

Pour plus de détails sur l'emploi, communiquez avec Laëtitia Lefèvre, au 418.328.8645, poste 2228

PLAISIRS
D'HIVER

3 février
2024

à Saint-Narcisse



Gratuit



11 h et 13 h Activité de type "Zumba"

Départ à...

10 h et 18 h Randonnée à la tourbière du Parc Cœur Nature

Apportez vos raquettes (optionnel), votre thermos et une lampe frontale



14 h et 15 h Conte autour du feu

10 h à 16 h

- Glissade libre
- Patinage libre
- Parcours à obstacles
- Foyer extérieur
- Prêt d'équipement
Raquettes, patins, trottinettes

- Hockey libre
- Tour de calèche 
- Défi Château de neige 
- Offre alimentaire (\$) 
- et d'autres activités

Apportez votre thermos
ou tasse réutilisable

Pour information :  [centreloisirsStNarcisse](#)

MUNICIPALITÉ
Saint-Narcisse



par souci de l'environnement

Merci à :



Loisirs
Saint-Narcisse

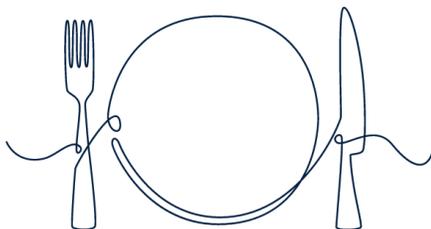


- ACTIVITÉS DE FÉVRIER -



Informations :

FADOQ de Saint-Narcisse
Solange Boutet, présidente
418-328-3961



Jeudi 15 février 2024 à midi
Au centre communautaire
Dîner suivi de jeux
Tarif : 15 \$ / personne



BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-NARCISSE
Gérard-Desrosiers  **418-328-4430**

Savez-vous pourquoi le 14 février est la fête des amoureux et de l'amitié?

Eh bien, c'est en Grande-Bretagne au XIV^e siècle que la Saint-Valentin trouva ses lettres de noblesse. On avait remarqué que les oiseaux s'accouplaient à cette date et c'est ainsi que la saison de l'amour a débuté.

Aujourd'hui, on célèbre cette fête selon différentes coutumes partout dans le monde mais leurs points en commun sont la joie et l'amour sur ses plus belles formes!



Animation

Afin de partager chaleureusement notre amour en février, nous mettrons à votre disposition du matériel afin que vous puissiez *écrire/créer des cartes de Saint-Valentin pour exprimer vos élans d'amitié ou d'amour face à quelqu'un (garder l'anonymat).

Elles seront accrochées sur des cordes murales afin que les membres puissent circuler dans la biblio et les lire! (*En écrivant votre nom à l'arrière de votre carte, vous pourrez la récupérer.)

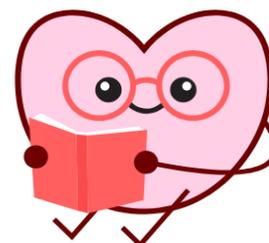
Pour être à l'affût de nos activités en 2024, nous suivre sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Narcisse

www.facebook.com/Municipalité Saint-Narcisse

Thématique mensuelle

Dans notre Réseau, notre propre façon de célébrer avec vous l'amour pour les livres, est de partager tous ensemble **nos coups de cœur littéraires!** Le personnel mettra des étiquettes "Coup de cœur" sur des livres qu'il a appréciés lire.

Vous pourrez aussi faire part de vos "Coup de cœur" en complétant une étiquette afin d'obtenir une participation au tirage d'un certificat cadeau d'une librairie.



HORAIRE

Mercredi

10 h à 12 h

14 h à 16 h

18 h à 20 h

Chute à livres
ouverte en tout temps
pour faciliter
vos retours de documents.

Toute l'équipe des bénévoles (adultes et jeunes)!!

ACTIVITÉ ET SPECTACLE



**2 MARS
2024
20 H***

ÉGLISE DE
SAINT-
NARCISSE

*Ouverture des portes 19 h

JOLENE AND THE GAMBLER

BILLETS EN VENTE

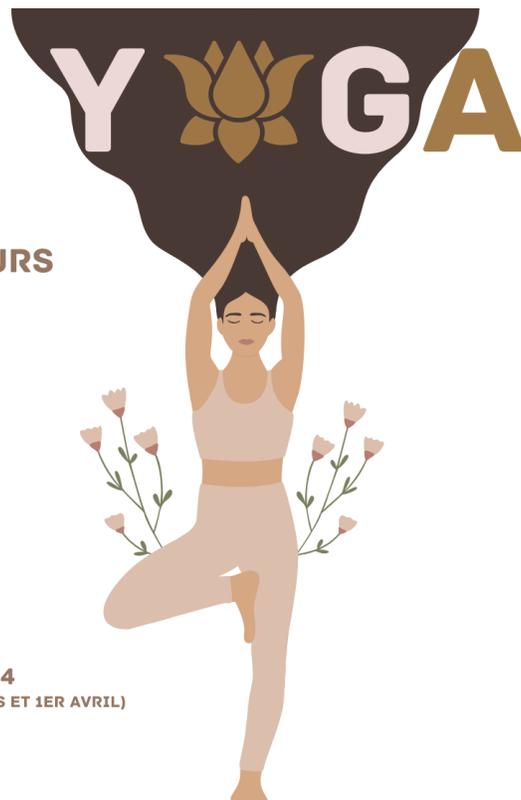
- Municipalité Saint-Narcisse
- Dépanneur Harnois (Saint-Narcisse)
- Salon Coiffure Libre (Sainte-Geneviève-de-Batiscan)

Prix du billet : 40 \$
En prévente jusqu'au 17 décembre : 35 \$

Offert par :  

Avec la participation financière de :  

BILLETS EN VENTE
www.lepointdevente.com



PRIX : 110 \$ / 14 COURS

Payable en argent ou
par virement, sur place
Essai gratuit pour le
1er cours

**TOUS LES LUNDIS
DU 22 JANVIER AU 6 MAI 2024
18 H 30 À 19 H 30 (SAUF 4 MARS ET 1ER AVRIL)
SAINT-NARCISSE**

INSTRUCTRICE
Karine Martel
819.383.2384
martelk88@hotmail.com

ASSOCIATIONS

Activités de l'hiver 2024 - AQDR des Chenaux

QUAND?	ACTIVITÉ	ENDROIT	COÛT	RÉSERVATION
Judi 25 janvier 2024, 13h30	Café-rencontre , avec la Maison de Connivence , présentiel et virtuel	Immeuble Multiservice des Chenaux Ou par Zoom	Gratuit	Confirmer sa présence avant le 22 janvier
Vendredi 16 février 2024, 9h00	Déjeuner Rencontre on se réchauffe le coeur	Restaurant le Villageois, Saint-Narcisse	À déterminer	Confirmer sa présence avant le 8 février
Vendredi 15 mars 2024, 13h30	Café rencontre: les aînés et la fiscalité , avec Isabelle Deschênes du CAB des Riverains , présentiel et virtuel	Immeuble Multiservice des Chenaux Ou par Zoom	Gratuit	Confirmer sa présence avant le 8 mars



L'**AQDR des Chenaux** est un organisme dynamique qui porte la voix des personnes retraitées et préretraitées d'aujourd'hui et de demain. Elle défend leurs droits et acquis dans un souci de collaboration avec respect et bienveillance.

Informations et inscriptions : 819-840-3090 * aqdrdc@stegenevieve.ca

SERVICE D'IMPÔT BÉNÉVOLE

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
418-328-8600 POSTE 201

INSCRIPTIONS À PARTIR DU
26 FÉVRIER 2024 SEULEMENT.

PRÉCISIONS:

**OFFERT POUR LES RÉSIDENTS DE ST-NARCISSE, ST-STANISLAS,
ST-MAURICE ET ST-LUC-DE-VINCENNES SEULEMENT.**

**VOUS DEVEZ AVOIR UN REVENU BRUT POUR 2023 NE
DÉPASSANT PAS 35 000\$ POUR UNE PERSONNE SEULE ET
45 000\$ POUR UN COUPLE OU UNE FAMILLE
MONOPARENTALE AVEC UN ENFANT.**



Deviens RSGE

Responsable en service
de garde éducatif en
milieu familial reconnue

Flocons de rêve

Centre de la petite enfance
et bureau coordonnateur



Subvention

Tu pourrais recevoir
jusqu'à **10 500\$**
pour l'ouverture
de ton milieu.

Formation

Possibilité de suivre une
formation complète
GRATUITEMENT!

PROJET PILOTE SDG EN COMMUNAUTÉ

Opportunité à Batiscan

Ça t'intéresse?

Tu as des questions?

POUR INFORMATION:

819 374-5151, poste 224
conformite@floconsdereve.com

Ta place est ici!

Viens contribuer à la
société de demain.





Noël du Pauvre

Une fois de plus, les citoyens de Saint-Narcisse ont démontré leur grande générosité à l'égard des familles dans le besoin. Ce geste d'amour a permis d'amasser un montant de **8 845 \$** et **46** familles ont pu bénéficier d'assistance grâce à vos dons en cette période des Fêtes.

Monsieur Jacques Dubreuil et son équipe de bénévoles tiennent à remercier tous les donateurs, incluant les commerces et entreprises ainsi que les partenaires financiers, soit la ministre et députée Madame Sonia Lebel, la Caisse Desjardins Mékinac-des Chenaux et la Municipalité, sans oublier le Centre d'action bénévole de la Moraine qui permet l'accueil dans ses locaux le soir du téléthon.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toute la population nos meilleurs vœux de Santé, d'Amour et de Paix pour cette nouvelle année et de prendre le temps d'apprécier chaque moment passé en compagnie des autres.

Merci !



« Nos bénévoles sont le cœur de nos actions »

Services offerts dans les municipalités de Saint-Narcisse, Saint-Maurice, Saint-Stanislas et Saint-Luc-de-Vincennes.

511 rue Massicotte,
Saint-Narcisse, Qc G0X 2Y0
418-328-8600
cab.delamoraine@saint-narcisse.com

**Implications bénévoles pour tous les goûts.
Contactez-nous si vous désirez faire une différence pour votre communauté ou si vous désirez bénéficier de l'un de nos services offerts.**

- Accompagnement transport pour rendez-vous médicaux et sorties essentielles
- Popote roulante chaude offerte deux fois par semaine
- Popote congelée sur commande
- Comptoir alimentaire et dépannages alimentaires
- Comptoir vestimentaire
- SécuriCAB
- Paniers de Noël
- Collations et bonifications de boîtes à lunch
- Lunchs du cœur
- Courrier des enfants
- Impôts
- Ateliers « Muscliez vos méninges »
- Frigos-partage à St-Narcisse et St-Luc-de-Vincennes



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Cette page de calendrier peut être différente de celle publiée dans le calendrier municipal, car elle vient mettre à jour des informations qui ont changé depuis sa publication en janvier dernier. Soyez attentif!				1	2	3
4	5	6 Conseil 19 h 30 ÉTAB salle multi	7 	8	9	10
11	12	13	14 	15 	16	17
18	19	20	21 	22	23	24
25	26	27	28 	29 Assemblée publique 19 h ÉTAB salle multi		



10 h à 12 h / 14 h à 16 h / 18 h à 20



Date de tombée pour recevoir vos informations pour l'INFO MUNICIPAL



Inscription obligatoire à la MRC pour les encombrants **(48 h avant la collecte)**



Viactive 9 h 30 / Salle municipale



JOYEUSE SAINT-VALENTIN



FADOQ
Dîner 12 h / centre communautaire



Collecte des matières compostables



Collecte de la récupération



Collecte des ordures ménagères